

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 13 février 2012

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le lundi 13 février 2012 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint Lothain sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Yves DECOTE, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Florent GAILLARD, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOUR'HUI, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Armande REYNAUD, Stéphane MACLE, Danièle CARDON, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ, Christine GRILLOT, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Stéphanie BORNIER, Marie-Colette VUILLERMET, Eric TOURNEUR, Eric PICHEGRU, Dominique BOICHUT, Christel FAGOT, Dominique MICHELET.

Etaient Excusés : Gérard BOUDIER (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Serge DAYET, Nelly BUYS, Daniel BARBE, Joëlle DOLE, Christelle MORBOIS, André-Mary MIGNOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Etaient absents : André LAMBERT (Vice-Président), Jean-Claude GIRARDOT, Bruno FAS, Véronique LAMBERT, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique GRAND.

★ ★ ★ ★

Monsieur Dominique GRAND, Maire de Saint Lothain, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire. Il fait part ensuite à l'assemblée de ses réflexions concernant le transfert de la compétence enfance et les spécificités de l'ALSH de Saint Lothain, réflexions qu'il a livrées au Président de la CCCG lors d'un récent entretien.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout d'un point à l'ordre du jour : l'approbation du projet de cartoguide Grimont 2012 et du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de Salins.

### **1. Installation des Conseillers Communautaires, délégués des communes de Fay-en-Montagne et Le Fied.**

En application de l'arrêté préfectoral n°1479 du 19 décembre 2011 autorisant l'adhésion des communes de Fay-en-Montagne et Le Fied, il est procédé à l'installation de Monsieur Jean-Marie BAILLY en qualité de Conseiller titulaire et de Madame Martine JEUSSET en qualité de Conseillère suppléante de la commune de Fay-en-Montagne, d'une part, et de Monsieur Michel FEVRE en qualité de Conseiller titulaire et de Monsieur Jean-Luc HOUSER en qualité de Conseiller suppléant de la commune de Le Fied, d'autre part. L'installation officielle est suivie d'une présentation des maires.

### **2. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

Rendu compte des décisions prises par le Bureau

NEANT

## Rendu compte des décisions prises par le Président en marché à procédure adaptée

- **Etude géotechnique G12 - Parc d'activités « Velours 3 »** : Consultation menée auprès de trois entreprises. Marché confié à la société Hydrogéotechnique pour la somme de 1 200€ HT.
- **Non exercice du droit de préemption** : pour la parcelle ZI 311 Aux Bubles, située en zone industrielle (à côté de Juragruyère) et appartenant à Monsieur MACLE Michel qui le cède à la SARL STEMA, représentée par Monsieur MACLE Stéphane et Mademoiselle MACLE Mathilde.
- **Remplacement de trois luminaires en parc commercial « Grimont Sud »** : par l'entreprise INEO au prix de 1 586,26€ HT, selon devis du 13 décembre 2011.
- **Etude diagnostic et plan d'accessibilité des voiries et espaces publics** : en complément de la prestation initiale attribuée à la société Jérôme BULLIER de Chaussin pour la somme de 16 500€ HT, une commande d'un montant de 1 000€ HT a été faite pour réalisation de la même mission sur les communes de Fay-en-Montagne et Le Fied, ainsi qu'un supplément de 500€ HT pour l'accessibilité des ERP de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.
- **Mise à jour du plan d'aménagement des zones d'activités de Poligny réalisés en mai 2009** avec intégration du plan cadastral à jour et des projets en cours attribué au cabinet COLIN pour un montant de 897€ TTC.
- **Division parcellaire sur site des Plâtrières de Grozon en vue de la vente à Monsieur NACHIN** : bornage réalisé par le cabinet COLIN pour un montant de 879,06€ TTC.
- **Commande d'un fichier extrait de base de données SIRENE diffusion (permettant d'avoir la liste des entreprises présentes sur le territoire de Grimont)** : achat du fichier initial pour 191,19€ TTC et montant annuel de l'abonnement de 76,48€ TTC pour une mise à jour semestrielle. Licence d'usage pour quatre ans dénonçable annuellement.

### **3. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 6 décembre 2011.**

Le procès-verbal de séance du 6 décembre 2011, complété par l'erratum portant sur la partie consacrée à la décision modificative n° 3, est adopté à l'unanimité sans observation.

### **4. Débat d'Orientation Budgétaire 2012.**

Après l'ouverture de séance, Monsieur Alain GUYOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances, présente un ensemble d'informations en appui au débat d'orientation budgétaire.

Le dossier DOB 2012 comportant 28 diapositives est présenté à l'écran (il a été remis sur format papier à chaque membre de l'Assemblée pour valoir note de synthèse).

Monsieur Roland CHAILLON sollicitant de plus amples informations sur les futurs acquéreurs des terrains appartenant à la Communauté de Communes, il est répondu que la SCI MEYNET exerce une activité liée à l'électricité déjà présente sur Poligny et que Monsieur NACHIN se reconvertisse dans la création d'une entreprise chargée de démonter des véhicules en vue de vendre des pièces détachées. En outre, il est précisé que la parcelle cadastrée ZH 29 ne supportait pas d'activité agricole.

En réponse à Monsieur Dominique GRAND, Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie explique que la différence de prix pratiquée sur le parc commercial « Grimont Sud » se justifie selon l'emplacement de la parcelle par rapport à la route nationale, et que le prix appliqué en zone industrielle s'élève à 7€ HT/m<sup>2</sup>.

Le Président ajoute que la cession à Monsieur et Madame COMTET a fait l'objet d'un tarif spécial compte-tenu du fait que le terrain n'est pas constructible sur son ensemble.

Concernant les ordures ménagères, le Président explique que la demande de regroupement de toutes les communes au sein du SICTOM de Champagnole est formulée par la Communauté de Communes dans un souci d'uniformisation au niveau administratif.

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, accepte de le rejoindre au sein du Comité de Pilotage « Plan Climat » initié par le Syndicat Mixte du pays du Revermont et animé par Monsieur François CAMUSET, Vice-Président de la Communauté de Communes d'Arbois, Vignes et Villages.

Le Président complète les propos de Monsieur Alain GUYOT en expliquant qu'une réflexion devra être menée sur le versement d'un fonds de concours à la commune de Poligny pour son projet de maison de santé en 2013.

Enfin, Monsieur Roland CHAILLON tient à souligner l'intérêt que présente le site internet de la Communauté de Communes

#### **5. Avis sur adhésion des communes de Rye et Sergenon au SICTOM de la zone de Lons le Saunier.**

Monsieur Alain GUYOT explique que le SICTOM de la zone de Lons lance une procédure de consultation des collectivités membres en vue de rattacher les deux communes de Rye et Sergenon, suite à la fusion des trois communautés de communes (la Bletteranoise, les Foulletons et le Val de Brenne) qui sont devenues la Communauté de Communes Bresse Revermont.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, indique que la démarche entreprise par la Communauté de Communes du Comté de Grimont a essuyé un refus par le passé, car le SICTOM de Lons souhaitait attendre l'adoption du nouveau schéma intercommunal.

En réponse à Monsieur Dominique GRAND, Monsieur Alain GUYOT précise que la demande d'adhésion dont il est question a été formulée par les deux communes concernées.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de demander au SICTOM de Lons d'appliquer la même logique de cohérence territoriale à la Communauté de Communes du Comté de Grimont en acceptant son retrait pour la collecte des communes membres et donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Rye et Sergenon au SICTOM de Lons.

#### **6. Assurances risques statutaires des personnels / Procédure de mise en concurrence par le Centre de Gestion des personnels pour un contrat au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.**

Monsieur Dominique BONNET complète la présentation du dossier effectuée par Monsieur Alain GUYOT en déclarant que certaines communes ont fait des économies substantielles dans le cadre du regroupement d'assurances de part un taux de cotisation plus faible et des remboursements plus importants.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le Centre de Gestion du Jura par délégation à lancer la procédure de mise en concurrence sur la prestation couverture des risques statutaires, bien que la décision d'adhérer ou non au contrat groupe sera prise ultérieurement en fonction notamment des propositions des candidats.

#### **7. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif / Convention de dépôt d'archives de Fay-en-Montagne et Le Fied.**

Monsieur Alain GUYOT présente le dossier en expliquant que, suite à adhésion des communes de Fay-en-Montagne et Le Fied, il convient de solliciter le transfert des archives du SPANC de la Communauté de Communes du Premier Plateau concernant l'ensemble des dossiers de ces communes.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le dépôt des archives de la Communauté de Communes du Premier Plateau portant sur les pièces afférentes aux communes de Fay-en-Montagne et Le Fied, donne son accord à la convention de dépôt, et en autorise la signature par le Président.

#### **8. Réindustrialisation du site des plâtrières de Grozon / Vente de terrain à Monsieur NACHIN Jean-Luc.**

Monsieur Alain GUYOT rappelle qu'il est proposé au Conseil Communautaire de modifier la délibération n° BU 003 DE prise par le Bureau Communautaire le 24 mai 2011, en réduisant la surface de terrain à céder à Monsieur NACHIN Jean-Luc. Il s'agit d'une rectification en erreur matérielle.

Le Président ajoute que le prix fixé permet de couvrir les frais d'acquisition du terrain, les frais de bornage, ainsi que les frais divers.

Répondant à Monsieur Roland CHAILLON sur les prescriptions environnementales spécifiques à l'activité, Monsieur Jean-François GAILLARD indique que les travaux de mise aux normes environnementales imposés dans le cadre de sa future activité sont à l'a charge de l'acquéreur. Monsieur Dominique GRAND s'interrogeant sur le devenir du site si cette activité venait à périlcliter, le Président répond que l'entreprise sera libre de revendre, et la Communauté de Communes pourra éventuellement se porter acquéreur.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver la vente à Monsieur Jean-Luc NACHIN, ou à toute personne morale se substituant, d'un terrain de 23 700 m<sup>2</sup> environ ZD 118, ZD 211p, ZI 111p, ZI 109, ZI 89p, ZI 11, ZI 13, ZI 88 au prix principal de 95 000 € HT. Autorisation est donnée au Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier et notamment l'acte de vente.

### **9. Réduction de titres Ecole de Musique.**

Le Vice-Président délégué aux Finances propose d'appliquer une réduction à l'ensemble des titres de recouvrement émis pour le service Ecole de Musique aux familles domiciliées sur les communes de Fay-en-Montagne et Le Fied, compte tenu de leur adhésion récente à la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de réduire les titres de recettes émis pour le service Ecole de Musique sur exercice 2011 du budget général pour un montant total de 532€.

### **10. Réalisation du cartoguide Grimont 2012 au 1/25000<sup>ème</sup>.**

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, expose que les 3 communautés de communes du Pays du Revermont préparent actuellement le cartoguide de leurs territoires, en simultané. Maître d'ouvrage de l'opération, elles souhaitent cependant déléguer l'une d'entre elles - la Communauté de Communes du Pays de Salins - pour porter l'opération au nom des trois communautés de communes.

Répondant à Monsieur Florent GAILLARD, Monsieur Frédéric LAMBERT précise que le Comité Départemental du Tourisme imposant une présentation homogène pour tous les cartoguides du Jura, le recours à des annonceurs est impossible.

Monsieur Jean Louis DUFOUR émet le souhait que le département publie une base de données comportant l'ensemble du PDIPR du département.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de publication du carto guide Grimont ainsi que le projet de convention. Le Président est autorisé à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de Salins.

### **11. Parc d'activités « Velours 3 » / Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.**

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président Délégué aux Travaux, explique que le travail fourni par l'architecte dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité « Velours 3 » est augmenté en raison de la démarche d'approche environnementale de l'urbanisme dans laquelle s'est lancée la Communauté de Communes. Aussi est-il proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre afin d'en tenir compte.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1800 € HT, et autorise le Président à signer les pièces afférentes.

### **12. Parc d'activités « Velours 3 » / Demande de subventions.**

Monsieur Jacky REVERCHON expose le dossier en indiquant que l'opération « création du parc d'activités Velours 3 » a fait l'objet d'une inscription de subvention régionale par contractualisation sur la période 2008/2013 avec le Syndicat Mixte du Pays du Revermont et constitue également une opération éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012.

Le Président ajoute qu'il conviendrait aussi de solliciter une subvention auprès du Conseil Général qui va prochainement élaborer les nouveaux contrats de partenariat avec les

communautés de communes. Toutefois, il précise, à la demande de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, que le pourcentage de subvention susceptible d'être obtenue n'est pas connu à ce jour.

Monsieur Roland CHAILLON déclare que l'aménagement des parcs d'activités « Velours » n'est pas pratique pour les poids-lourds qui éprouvent des difficultés à manœuvrer et espère que cette donnée sera prise en considération dans le cadre de l'aménagement du parc « Velours 3 ». En réponse, il est précisé qu'une voie reliera « Velours 3 » au bas de la rue Arago; il n'y aura donc pas de difficulté liée au retournement des camions sur impasses.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide de la Région pour le financement de la partie travaux de son parc d'activités « Velours 3 » à hauteur de 15% ainsi que la subvention DETR 2012 / opération zone d'activités à hauteur de 40%. En outre, il demande à ce que cette opération soit inscrite au programme d'intervention financière du Conseil Général et sollicite une subvention.

Autorisation est donnée au Président de signer toutes pièces afférentes.

### **13. Attribution de marché de travaux pour réalisation de la liaison douce avant entre le parc commercial Grimont Sud.**

Suite à la mise en concurrence des entreprises dans le cadre du marché de travaux pour réalisation de la liaison douce avant entre le parc commercial Grimont Sud et le bourg centre, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia.

Le Président précise que Eurovia était l'entreprise la mieux disante dans toutes les solutions proposées et que l'option retenue est une passerelle en bois qui sera installée au dessus de la rivière.

Monsieur Dominique GRAND propose de consulter la société située sur la commune de Saint Lothain afin de fournir le bois nécessaire à l'ouvrage.

Monsieur Florent GAILLARD s'interrogeant sur l'installation éventuelle de lampadaires sur la route nationale destinés à éclairer les piétons, le Président répond que la Direction Interrégionale des Routes a refusé.

Monsieur Roland CHAILLON annonce qu'il s'abstiendra par souci de cohérence avec sa position lors de l'aménagement du carrefour giratoire attendu que des passages à vaches avaient été prévus à l'époque mais pas les passages piétons.

Le Conseil Communautaire décide, par 43 voix pour et 1 abstention, d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 77 112,19€ HT comprenant la passerelle de type Rondino et les éléments chasse en rondin Le Président est autorisé à effectuer les démarches et signatures nécessaires.

### **14. Attribution du marché de travaux opération « mise aux normes piscine ».**

Dans la continuité des travaux d'amélioration diverse dont fait l'objet la piscine depuis quelques années, il est proposé à l'Assemblée de donner délégation au Président, à titre exceptionnel, pour attribuer le marché de travaux « mise aux normes », compte-tenu des délais très contraignants de réalisation du chantier.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de donner délégation au Président à titre exceptionnel, vu les contraintes de réalisation des travaux à la piscine, pour attribuer le marché de travaux, après avis de la CAO réunie en commission d'ouverture des plis – la procédure MAPA ne nécessitant pas l'intervention de la CAO.

Le Président est autorisé à signer le marché et toutes pièces afférentes.

### **15. Autorisation de signature des marchés de travaux de viabilisation du lotissement industriel "Champs de la Marne".**

Après présentation du dossier par Monsieur Jacky REVERCHON, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le décompte final du marché « voirie / réseaux humides » de l'entreprise Eurovia pour la somme de 159 657,70€ HT.



## Questions et informations diverses

➤ Monsieur Dominique BONNET rappelle avoir diffusé aux conseillers communautaires une copie de l'article sur le pôle agro alimentaire de Poligny paru dans la revue de l'industrie agro-alimentaire : RIA. Il souligne l'importance pour le site polinois d'être cité dans cette revue qui est la référence en matière d'industrie agro-alimentaire.

➤ Le Président expose qu'une nouvelle équipe du **Moulin de Brainans** a remplacé le Président Jérôme BIRO et le directeur Eric BELKIRAT. Monsieur Florian NEGRELLO, nouveau Président, a émis le souhait de constituer une équipe de type « comité de pilotage » chargé d'élaborer un projet d'actions à réaliser par le moulin en partenariat avec les services communautaires (bibliothèque, école de musique...), les écoles du territoire, les accueils de loisirs. Messieurs GAILLARD et BOUDIER sont candidats et il est fait appel à deux autres volontaires. La Fédurock assure actuellement une mission d'accompagnement de maître d'ouvrage auprès de Promodégel en matière de redéfinition de son projet pédagogique et des besoins en matière de direction. Le Président informe ensuite des besoins de travaux urgents sur le site du Moulin de Brainans. Ils ont fait l'objet d'un rapport récent de la part de l'assureur. Ces travaux sont principalement le remplacement de cinq portes complètes avec équipement de serrures aux normes ERP (devis Ducrot pour portes en tôle acier 2 faces avec isolant d'un montant de 6 980€ HT), un système de chauffage qui assure provisoirement des conditions satisfaisantes d'accueil du public et de travail des salariés (une demande de devis est en cours auprès de BE spécialisés sur l'aspect thermique), le rebouchage de la voirie d'accès, l'éclairage du parking pour des raisons de sécurité (devis Raichon d'un montant de 5 173,20€ HT), les travaux de détection incendie sur l'ensemble du bâtiment.

➤ Le Président informe l'Assemblée que le rapport sur la **pollution du terrain à Montholier** par déversement de PCB par Cenemat pour le Téléthon 2009 a été rendu fin janvier 2012. Une copie a été transmise au Maire de Montholier, d'une part, et à la DREAL en vue de solliciter son avis sur les variantes de travaux proposées dans le rapport, d'autre part. Il est rappelé que le rapport diagnostic et que les travaux de dépollution ont fait l'objet d'une mise en demeure par le Préfet du Jura. Le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre complète par le cabinet Tauw pour l'opération de dépollution s'élève à 9 900€ HT.

➤ Le Président fait part à l'Assemblée des réflexions en cours dans le domaine du transfert de la **compétence enfance**. L'Exécutif restreint s'est réuni à deux reprises le 5 janvier et le 9 février pour se familiariser avec les services concernés et prendre connaissance des différentes données produites par la CAF du Jura. Les services concernés par les réflexions sont le RAM (Relais Assistantes Maternelles), le SMA (Service Multi Accueil qui remplace la crèche et halte garderie), les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) déclarés pour l'enfance (ils sont au nombre de quatre : Aumont, Le Fied, Poligny et Saint Lothain) et pour la jeunesse (un à Poligny) ainsi que les garderies non déclarées (une à Colonne, une à Grozon et deux à Poligny). Les membres du Bureau seront prochainement invités à prendre connaissance des propositions de l'Exécutif et à en débattre. Des maires ont exprimé le besoin d'implanter des structures de garde d'enfants en collectif par les assistantes maternelles. Monsieur le Maire de Saint Lothain invite les communes à réfléchir ensemble à des solutions locales. Monsieur le Maire de Poligny rappelle que les enjeux de la compétence enfance doivent être réfléchis à l'échelle de l'ensemble du territoire et non par partie de territoire. Monsieur Roland CHAILLON souhaite que les réflexions soient scindées par public ciblé et par temps concerné : l'accueil des moins de trois ans, le péri-scolaire et l'ALSH jeunes.

➤ Madame Annie JACQUOT souhaite pouvoir comparer plusieurs prix de défibrillateurs et d'armoires de stockage. Il est demandé que les fournisseurs du SDIS soient consultés. Monsieur Roland CHAILLON rappelle que l'achat à l'UGAP (Union de Groupement d'Achats Publics) dispense la collectivité de mise en concurrence préalable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique GRAND

Jean-François GAILLARD

